



"Du prélèvement à la ponction : temps du prélèvement et marché des denrées"

Julien Demade

► To cite this version:

Julien Demade. "Du prélèvement à la ponction : temps du prélèvement et marché des denrées". Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles) : les mots, les temps, les lieux, May 2007, Jaca, Espagne. pp.321-342. halshs-00154964v2

HAL Id: halshs-00154964

<https://shs.hal.science/halshs-00154964v2>

Submitted on 21 Jun 2007 (v2), last revised 22 Nov 2021 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Julien Demade

***Du prélèvement à la ponction : temps du prélèvement et marché des denrées
Introduction à la section « Temps et lieux du prélèvement »***

Quelles sont les raisons qui ont amené le choix du thème du « temps du prélèvement » comme fil conducteur de la seconde section de ce colloque ? Je vais essayer de présenter ces raisons non pas de façon théorique, mais à partir de mon champ de recherches, la Franconie de la fin du Moyen Âge; comme je ne voudrais cependant pas que l'on puisse croire que l'intérêt de la thématique serait borné au champ géographique de recherches à partir duquel je l'ai formulé, j'utiliserai également à des données empiriques allant dans le même sens mais provenant d'autres régions de l'Occident médiéval. Le but est donc de présenter la problématique qui a amené au choix de la thématique – je ne traiterai donc nullement uniquement de cette dernière. Ce choix est, j'espère, d'autant plus pertinent, que cette problématique est essentiellement liée à la question du marché, ce marché qui apparaît comme le point de convergence des différentes enquêtes qui sont menées actuellement, tant sur le prélèvement que sur la circulation des terres et sur le crédit. Il s'agit donc, à l'exemple du prélèvement, d'envisager la possibilité d'un élargissement des problèmes étudiés pour se donner les moyens d'une appréhension globale renouvelée des fonctionnements économiques à la fin du Moyen Âge. Le problème sera donc, ici, celui de la place du prélèvement dans l'ensemble de la structure économique.

Qu'est-ce que le prélèvement ? la circulation unilatérale des produits entre groupes sociaux hiérarchisés, circulation dont les agents sont pleinement conscients. L'hypothèse que je voudrais développer est la suivante: le prélèvement ainsi défini ne représente, à la fin du Moyen Âge, et contrairement à ce qu'il en était antérieurement, qu'une partie de la domination économique (c'est-à-dire la circulation unilatérale des produits entre groupes sociaux hiérarchisés), dont une part croissante passe par des mécanismes non directement perceptibles aux acteurs, mécanismes que j'appellerai de ponction. L'élément clé de cette ponction au delà du prélèvement est constitué par le marché, les structures temporelles du prélèvement rendant seules possible la transformation du prélèvement en une ponction supplémentaire. L'idée est donc que le développement des mécanismes de marché, loin de marquer le délitement du système féodal, sa transition au capitalisme (qui aurait alors pris de bien nombreux siècles, aurait été une transition fort peu transitoire), marque au contraire sa réorganisation pour une efficacité plus grande. Je ne vais m'intéresser ici qu'à un type de marché, celui portant sur les denrées – marché absolument essentiel, à la fois parce qu'il recouvre la majeure partie de la production (toujours essentiellement agricole), et parce qu'il est directement lié au prélèvement seigneurial, dans la mesure où celui-ci est constitué et de monnaie et de denrées.

Pour prouver la validité de l'hypothèse selon laquelle le marché des denrées fonctionnerait comme une ponction s'ajoutant au prélèvement, il me faudra d'abord montrer que les structures de la production rendent obligatoire, pour tous les dominés, la participation à ce marché ; puis exposer comment les structures temporelles de ce marché permettent une ponction ; et enfin montrer que ces structures temporelles du marché sont liées aux structures temporelles du prélèvement seigneurial, et que donc les bénéficiaires de cette ponction par le marché sont les seigneurs.

I Le passage du système domanial au système seigneurial comme condition de la participation généralisée des dominés au marché des denrées

Les structures temporelles du prélèvement seigneurial qui permettent la ponction par le marché ne sont pas un donné, elles ont été construites, construction qui est la signification du passage du système domanial post-carolingien au système seigneurial de la fin du Moyen Âge.

En effet, la participation des tenanciers au marché des denrées est assurée par les redevances en argent, qui les obligent à vendre une partie de leur production. Or, du système domanial au système seigneurial, le poids des redevances en argent au sein du prélèvement total a été considérablement accru par la commutation des corvées, parce que cette commutation s'est le plus souvent faite en argent ; ainsi, dans les *Jura Maurimonasterii* de 1137-1146 (Alsace), la rubrique *Post inmutatum servitium* ne comprend-elle, pour cinq des six villages mentionnés, que des redevances en monnaie¹. Le prélèvement seigneurial, en ce qu'il comprend toujours un lourd cens en argent², a donc pour conséquence que tous les tenanciers participent au marché des denrées, en tant que vendeurs.

Du système domanial au système seigneurial, les transformations des relations de production assurent elles aussi, non plus directement cette fois mais de façon médiate, la participation générale des dominés au marché des denrées. Le manse, parce qu'il avait pour fonction d'assurer l'entretien d'une cellule productive auto-suffisante, ainsi directement utilisable par le maître pour les corvées, réalisait la congruence non seulement entre les actifs et les moyens nécessaires à leur production (cheptel mort et vif) mais aussi entre les actifs et les denrées nécessaires à leur reproduction : l'organisation des *villicationis* en manses visait à l'auto-suffisance alimentaire des dépendants. La suppression du manse a au contraire provoqué l'émergence de tenures inégales, dont certaines, trop petites pour assurer la production de toute la nourriture nécessaire à la reproduction de ceux qui la composent, doivent partiellement recourir au travail salarié. L'inégalité des tenures provoque donc la participation des exploitants microfundiaires au marché des denrées en tant qu'acheteurs³. Inversement, leurs employeurs, c'est-à-dire ceux qui disposent de tenures plus grandes que ce qu'ils peuvent mettre eux-mêmes en valeur, doivent, pour se procurer la monnaie nécessaire au versement du salaire, participer aux transactions sur les denrées en tant que vendeurs. Le salaire, rapport de production nouveau qui apparaît avec la fin du système domanial, assure donc doublement la participation des dominés au marché des denrées.

Le recours généralisé des dominés au marché des denrées est donc doublement assuré par les transformations du prélèvement : directement par sa monétarisation, et indirectement par l'effet de l'abandon des corvées sur les *relations de production*. Ce recours au marché des denrées est, enfin, assuré par les transformations du *processus de production*, en l'occurrence par les transformations de la division du travail⁴. Le système domanial ne connaissait pas de

¹ Schöpflin, *Alsatia Diplomatica*, t.1 p. 230.

² Dans le premier censier des bourgraves de Rheineck (Rhin moyen) vers 1400, les cens en argent représentent 21% de la valeur totale des redevances, et dans le second censier, de 1534, 14%. Dans la seule seigneurie des nobles von Thüngen (Franconie) pour laquelle ait été conservé un censier (vers 1475), les redevances monétaires représentent 10% des cens. Kossin (Wilhelm), *Die Herrschaft Rheineck. Wirtschaftliche Grundlagen einer Adelsfamilie im 15. Jahrhundert*, Köln / Weimar / Wien: Böhlau (Veröffentlichungen des Instituts für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande der Universität Bonn 134), 1995, p. 114 et p. 125 et 128.

³ Je reprend ici une hypothèse de Chris Dyer pour l'Angleterre : « si 40% des paysans étaient de petits tenanciers, et s'ils achetaient la moitié de leur nourriture, cela seul signifierait que 20% de la consommation alimentaire rurale dépendait du marché – et ce n'est là qu'une estimation prudente ». Dyer Christopher, « Were Peasants Self-Sufficient ? English Villagers and the Market, 900-1350 », in : Mornet (Elisabeth) dir., *Campagnes médiévales : l'homme et l'espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 661.

⁴ Je définis le *processus de production* comme l'ensemble des *procès productifs* (c'est-à-dire des procès qui aboutissent à la production d'un objet), et les *relations de production* comme les rapports entre les hommes qui collaborent au sein de chacun de ces procès productifs.

division du travail entre les différents procès productifs : une même personne participait à la production d'objets de types différents. Ainsi, la transformation des produits agricoles était le plus souvent assurée par les producteurs agricoles eux-mêmes, ce dont témoignent aussi bien la diffusion générale des « fonds de cabanes » des archéologues que la coexistence, dans le *servitium* des manses, de redevances en produits agricoles et en produits artisanaux. Au contraire, dans le système seigneurial, la division du travail entre procès productifs devient fondamentale, tout en se spatialisant ; et la liaison entre les producteurs assurant des productions différentes se fait désormais par les transactions monétaires. Concrètement, cela signifie qu'apparaît ainsi un groupe important de producteurs non agricoles urbains, entièrement dépendants des transactions monétaires pour leur nourriture. Inversement, les producteurs agricoles doivent désormais recourir aux transactions monétaires pour se procurer ce qui de leur consommation n'est pas alimentaire – et doivent donc, afin de se procurer l'argent nécessaire, participer en tant que vendeurs au marché des denrées.

Les transactions monétaires sont donc structurellement omniprésentes dans l'économie rurale. Je précise tout de suite que, disant cela, je ne cherche nullement à m'opposer frontalement à la théorie chayanovienne. En effet, l'analyse ici proposée tente de dépasser la contradiction entre d'une part les théories d'une spécificité de la rationalité paysanne visant l'auto-suffisance (théories incapables de rendre compte de l'importance de la *commercialization* tardo-médiévale) et d'autre part les théories qui, déniaient cette rationalité spécifique, voient dans les producteurs agricoles de l'Europe pré-industrielle, avec un anachronisme flagrant, l'illustration parfaite des agents économiques de la théorie économique néo-classique. J'essaie de dépasser ces théories opposées en déplaçant les questionnements : il ne s'agit plus de se poser la question du type de rationalité *a priori* des agents (valeur d'usage *versus* valeur d'échange), mais de s'interroger sur les contraintes externes, notamment seigneuriales, qui informent leurs actions (et par là leur rationalité) ; il s'agit donc de partir non plus des agents pour expliquer leurs actions, mais du système au sein duquel ils agissent, de rompre donc avec l'individualisme méthodologique commun aux deux théories apparemment opposées.

Tous les dominés participent donc au marché des denrées. Mon hypothèse est que la fonction de cette participation généralisée est de faire peser sur eux une ponction, ponction assurée grâce à l'écart entre le prix auquel les producteurs vendent et achètent les denrées, c'est-à-dire aussi bien grâce à l'écart entre le prix auquel les tenanciers vendent leur production et le prix auquel les seigneurs vendent leurs stocks. C'est donc la très forte variabilité des prix qui assure la ponction, or c'est la façon même dont est provoquée, pour tous les producteurs, la nécessité du recours au marché des denrées, qui permet de faire de cette variabilité des prix la caractéristique essentielle de ces transactions.

II Un marché caractérisé par la variabilité des prix

Je commencerai par décrire, à partir d'une série nurembergeoise, cette variabilité des prix (graphique 1). Il convient de distinguer deux grands types de variabilité des prix : variabilité intra- et inter-annuelle ; toutes deux sont très fortes. La variabilité inter-annuelle a généralement été peu considérée par l'historiographie des prix, l'attitude la plus fréquente ayant été de la considérer comme gênante, parce que l'on s'intéressait surtout aux mouvements longs, les *trends*, qui monopolisaient l'attention d'une recherche s'attachant plus aux grandes évolutions chronologiques qu'aux structures, ou faisant de ces grandes évolutions chronologiques les structures mêmes (Le Roy Ladurie). La variabilité intra-annuelle a pour sa part été presque totalement ignorée, la très grande exception étant Labrousse, qui a montré pour le XVIII^e siècle que la structure mensuelle des prix était marquée par une augmentation

progressive des prix d'août à juillet⁵ ; le problème est que ce fonctionnement a été considéré comme pertinent pour l'ensemble de la période pré-industrielle, sans que l'on ait pris la peine de vérifier, sur la base d'enquêtes empiriques, si cela était vrai ou pas. Je me concentrerai sur la variabilité intra-annuelle, non seulement en raison de ce vide historiographique mais aussi parce que, on le verra plus tard, elle seule joue un rôle dans les mécanismes de la ponction.

Analyser la variabilité inter-annuelle n'est cependant pas inintéressant pour obtenir de premiers éléments sur le fonctionnement du marché des denrées, c'est-à-dire sur l'ampleur de son contrôle par les vendeurs. En effet, la relation entre évolution de la dîme (considérée comme un indicateur de la production céréalière) et des prix frumentaires n'est nullement mécanique, contrairement à ce que laisserait penser une application simple de la loi de l'offre et de la demande. Il faut différencier cette relation entre les deux variables selon que la production baisse ou augmente : en effet, parce que les vendeurs contrôlent les stocks, ils parviennent à limiter les effets sur les prix de hausses de la production, tandis qu'ils ne cherchent nullement à limiter le renchérissement dû aux mauvaises récoltes. Sur le corrélogramme représentant l'évolution de la dîme et des prix pour toutes les années (graphique 2), j'ai tracé la droite représentant la variation des prix par rapport à l'année précédente dans l'hypothèse où elle serait l'inverse strict de l'évolution de la dîme (cette hypothèse d'une élasticité des prix égale à -1 étant pleinement justifiée puisqu'elle correspond effectivement à la moyenne de toutes les élasticités) ; tous les points situés au dessus de cette droite correspondent aux années où, par rapport à cette évolution hypothétique, l'évolution réelle des prix est favorable aux vendeurs. De façon apparemment contradictoire à mon hypothèse d'un marché contrôlé par les vendeurs, le nombre de points est pratiquement identique au dessus (25) et en dessous (23) de cette ligne.

Cet apparent paradoxe ne s'explique que lorsque, poursuivant sur la même voie d'une reconstruction hypothétique de ce que « devraient » être les prix, on représente sur un corrélogramme (graphique 3) d'une part l'évolution de la dîme, d'autre part l'écart entre la valeur constatée de l'évolution du prix, et la valeur qui « devrait » être la sienne (c'est-à-dire l'inverse de la valeur de l'évolution de la dîme, valeur que l'on trouve dans le graphique précédent avec la droite). Sur ce corrélogramme, les années où l'évolution des prix est favorable aux vendeurs sont celles où la valeur de l'écart entre leur valeur réelle et leur valeur hypothétique est positive (ce qui correspond à tous les points situés au dessus des abscisses). On voit alors qu'il faut distinguer trois cas de figure. Lorsque la dîme baisse très fortement, c'est-à-dire lorsqu'elle baisse d'au moins 19%, l'augmentation des prix est presque toujours (c'est-à-dire dans 5 cas sur 6) inférieure à ce qu'elle aurait été si les prix avaient augmentés d'autant (en pourcentage) que la dîme avait baissé ; ceci s'explique par la volonté du Conseil communal d'éviter des troubles sociaux, volonté qui l'amène à mettre sur le marché les stocks de grains constitués en années de bas prix ; il s'agit donc d'années où le marché des denrées connaît un fonctionnement exceptionnel, dû à l'entrée d'un nouvel acteur. Les années où la baisse de la dîme est comprise entre -1 et -16% sont l'opposé des précédentes, puisque dans deux tiers des cas l'augmentation des prix est supérieure à ce qu'elle aurait dû hypothétiquement être. Enfin, dernier cas de figure, lorsque la dîme augmente, on trouve autant d'années où l'écart entre valeur constatée et valeur hypothétique est négatif que d'années où l'écart est positif ; mais il suffit de regarder le graphique pour constater qu'au delà de cette apparente égalité, lorsque l'écart est négatif la moyenne en valeur absolue des écarts est de 10 points tandis que lorsque l'écart est positif elle est de 27 points, ce qui signifie que les années où l'évolution des prix est favorable aux vendeurs, cette évolution est beaucoup plus forte que les années où l'évolution des prix est défavorable aux vendeurs⁶. Pour résumer, en dehors des années de baisse exceptionnelle de la dîme (où la nécessité

⁵ LABROUSSE (Camille-Ernest), *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIIIe siècle*, 2 tomes, Paris : Editions des Archives contemporaines, 1984 (1^{ère} ed. 1933)

d'éviter des troubles sociaux amène à suspendre le fonctionnement du marché des denrées comme mode de ponction), les prix ont tendance à être plus élevés qu'ils ne le seraient s'ils étaient strictement corrélés à l'évolution de la dîme, mais ceci se produit par deux mécanismes distincts selon que la dîme baisse ou augmente : lorsqu'elle baisse, cela est dû à un plus grand nombre d'années où les prix sur-réagissent, tandis que lorsque la dîme augmente, cela se produit par une sous-réaction beaucoup plus forte que la sur-réaction, ce qui compense le fait qu'il y ait autant d'années à sous- qu'à sur-réaction. Si l'on procède au calcul, plus classique, de l'élasticité des prix par rapport à la dîme, on obtient des résultats congruents : -2.5 pour les années de baisse de la dîme (ce qui signifie que les prix varient en sens inverse de la dîme, et avec une amplitude 2.5 fois supérieure), 0.9 pour les années de hausse de la dîme (c'est-à-dire que les prix varient eux aussi à la hausse, presque aussi fortement que la dîme).

On voit donc que le marché des denrées est contrôlé, pour leur profit, par les vendeurs, contrôle qui a pour but l'aménagement des variations inter-annuelles des prix liées aux variations de la production, mais qui a surtout pour but, comme je le montrerai, l'organisation des variations intra-annuelles des prix. Passons, justement, à celles-ci (graphique 4) : les prix du seigle sont neuf mois sur douze particulièrement élevés, tandis qu'ils chutent *autour* de la récolte. Si les prix sont caractérisés par une très forte variabilité intra-annuelle, ce n'est donc nullement parce qu'il y aurait une pénurie réelle croissant progressivement plus l'on s'approche de la soudure, mais parce qu'il y a une pénurie artificiellement créée à travers une pratique de stockage, comme le montre le fait que le maximum mensuel des prix soit atteint assez rapidement après la récolte et non au moment de la soudure, et qu'ensuite les prix baissent légèrement puis, dès juillet, chutent, nettement *avant* la récolte donc, qui en Franconie a lieu fin juillet-début août, ce qui ne peut s'expliquer que par un déstockage massif. L'absence de tout phénomène de soudure n'est en rien une spécificité nurembergeoise, elle apparaît même encore plus nettement dans les deux autres plus anciennes mercuriales conservées, celles de Florence et de Cologne (graphique 5). Revenons à Nuremberg : il convient de ne pas se contenter de la moyenne générale – la moyenne étant un indicateur statistique rudimentaire et souvent trompeur (graphique 6). En effet, seules les années où le prix annuel moyen augmente par rapport à l'année précédente correspondent au fonctionnement que l'on vient de dégager, les années de baisse du prix moyen étant elles très différentes ; pas plus que les années de hausse de prix cependant, la structure mensuelle de leurs prix n'est explicable avec la théorie usuelle de la pénurie progressivement croissante, puisque les prix ne cessent de décroître ; elle n'est pas explicable non plus par l'affirmation d'un lien simple entre production et prix, puisque les prix ne chutent pas dès août mais baissent progressivement.

Comment rendre compte de ces données empiriques complètement contradictoires avec le sens commun historiographique ? L'élément essentiel à prendre en considération est que la structure temporelle de tout système agricole consiste en ce que, la production ne se réalisant (ne devenant produit consommable) que dans un temps bref toujours le même ne se répétant qu'à intervalles longs (qu'il s'agisse de la fenaison, de la moisson ou des vendanges), la contradiction propre à ces systèmes consiste en la nécessité d'organiser la consommation sur le temps de l'année d'un produit dont l'obtention se fait en un temps unique. Le système seigneurial, en faisant de la consommation alimentaire le moyen de la ponction, fait donc de ce qui est la contradiction principale de tout système agricole le vecteur de la ponction. Cette transformation d'une contradiction structurelle de la technique productive en ponction s'opère par la retranscription, dans le marché des denrées, des deux moments de la contradiction

⁶ La raison de cette différence est que généralement, en ces années de hausse de la production, le prix moyen annuel au lieu de baisser comme il aurait dû normalement le faire, augmente – on verra pourquoi cela était essentiel.

(production dans le temps bref, consommation dans le temps long) en tant qu'assignation à deux sous-groupes exclusifs scindant les dominés ; en effet, les deux moments de la contradiction prennent dans le marché des denrées la forme de la vente et de l'achat des denrées, vente et achat caractérisés pour les dominés (et pour eux seuls) par la même structure temporelle que la contradiction production-consommation, soit l'opposition dans le temps de l'année entre le ponctuel et le permanent. Cette opposition temporelle fait que les dominés, en tant que vendeurs, sont incapables de répondre à la demande des dominés en tant qu'acheteurs, et inversement que les dominés en tant qu'acheteurs sont incapables de répondre à l'offre des dominés en tant que vendeurs. Le système des transactions ne peut donc fonctionner sans un troisième acteur, les dominants, qui assument nécessairement conjointement les fonctions d'acheteurs et de vendeurs, dans des conditions telles qu'ils se trouvent en situation de monopsonne *sive* monopole, le monopsonne ponctuel permettant d'assurer le monopole permanent. Or ce monopsonne suivi d'un monopole, que l'on voit bien dans la structure mensuelle des prix en forme de cloche écrasée, a pour origine l'organisation temporelle du prélèvement seigneurial.

III Variabilité mensuelle des prix et prélèvement seigneurial : le marché des denrées comme ponction seigneuriale

En effet, la participation des dominés comme vendeurs est due, on l'a dit, au prélèvement monétaire, or celui-ci est concentré dans le temps, peu après les récoltes mais avec un décalage permettant aux redevables d'effectuer leurs ventes⁷. Ainsi, dans le censier des cisterciens de Baumgartenberg (Haute-Autriche), en 1335, les redevances monétaires sont dues à l'Assomption (le 15 août) pour 17%, à la Saint-Gilles (le 1^{er} septembre) pour 23%, à la Saint-Martin (le 11 novembre) pour 39%, soit 84% peu après les différentes récoltes (il s'agit ici d'une région viticole)⁸. Seuls 3% des redevances n'ont pas de date précisée, ce qui marque bien que la date est, tout autant que leur montant, l'élément essentiel des redevances, comme y insistent d'ailleurs les instructions pour la rédaction des rôles de censitaires contenues dans un censier proche géographiquement, temporellement et institutionnellement, celui des cisterciens de Zwettl (Basse-Autriche) : « *omnes enim grangiarum vel ceteri officiales quocumque nomine censeantur, rotulum vel litteram censualem debent habere, in quo prediorum vel villarum nostrarum unacum censu et nominibus colonorum et quo tempore servire debeant, diligencius et omni segnicie postposita conscribantur* »⁹. Cette organisation temporelle des redevances monétaires ne doit pas être considérée comme un donné

⁷ Les effets de ces ventes liées aux redevances étaient très clairs pour les contemporains : comment expliquer autrement que, lorsque les maîtres rationaux d'Aix, en 1358, s'informent des prix du blé, ils stipulent que devront être donnés pour chaque année deux prix, « *de mense maii et a mense augusti usque ad festum Sancti Michaelis* » ? STOUFF Louis, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1970, p. 342.

⁸ Schiffmann (Konrad) ed., *Die mittelalterlichen Stiftsurbare des Erzherzogtums Österreich ob der Enns*, t.2, Wien-Leipzig : Österreichische Urbare (III-2). De même, en 1470, dans le censier des évêques de Wurtzbourg (Franconie), les redevances en argent sont dues à 71% à la Saint-Martin (parce que dans cette région viticole de la vallée du Main c'est essentiellement de la vente du vin que les tenanciers tirent leurs redevances monétaires), 15% à la Sainte-Walburge (1^{er} mai), 11% à Noël (RÖDEL (Dieter), *Das erste Salbuch des Hochstifts Würzburg. Agrargeschichtliche Analyse einer spätmittelalterlichen Quelle*, München: Studien zur bayerischen Verfassungs- und Sozialgeschichte (13), 1987, p. 99). Dans les comptes de la châtellenie de Lamballe, les cens en monnaie dus en août (le 15 ou le 29) représentent 82% du total des cens en monnaie en 1387-1388, 79% en 1430 et 1460, 77% en 1481 (CHAUVIN-LECHAPTOIS Monique, *Les comptes de la châtellenie de Lamballe (1387-1482)*, 1977, p. 108-110). Dans la châtellenie bourguignonne de Brazey-en-Plaine, au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, pour les cens en argent, 41% sont payés à la mi-août, 20% à la Toussaint, 11% à la Saint-Rémi, 2% au Nouvel An, 6% à Carême prenant et 20% à la Saint-Jean-Baptiste (RAUZIER Jean, *Finances et gestion d'une principauté au XIV^e siècle : le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384)*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996, p. 70).

⁹ *Fontes Rerum Austriacarum*, t. 2, p. 564.

puisqu'elle a été construite par rupture avec l'organisation temporelle du système domanial, rupture qui est concentration sur le temps des récoltes de redevances monétaires auparavant dues tout au long de l'année. Les documents ne permettent que rarement de saisir directement ce changement, comme dans cette charte du chapitre de Strasbourg (1244) : « *ut census, qui antea divisim, videlicet in festo sancti Martini et in Pascha annuatim solvebantur, deinceps in festo sancti Martini simul et integraliter persolvantur* » (là encore, une région viticole)¹⁰. La transformation, pour être rarement directement visible, n'en est pas moins très claire lorsqu'on l'on considère la répartition temporelle des redevances monétaires dans des organisations domaniales, ainsi dans une liste de cens des bénédictins de Marmoutier (Alsace), du début du XIIe siècle : les deux dates les plus importantes y sont la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin (32% des redevances en argent), avant les récoltes donc, et la Saint-Martin le 11 novembre (27%), et le troisième groupe le plus important de redevances est celui des cens dont la date n'est pas spécifiée (22%)¹¹.

S'il est donc certain que la participation des dominés au marché des denrées, en tant que vendeurs, est marquée par une concentration peu après les récoltes, il reste à montrer que cette participation est tendanciellement la seule, que le reste de l'année les dominés ne vendent pas de denrées. Une raison essentielle est certes que leur rapport normal (au sens d'usuel mais aussi au sens de valeur) à leur production est de la considérer comme valeur d'usage et non comme valeur d'échange (Chayanov¹²). Mais, surtout, le fondement objectif de la structure intra-annuelle de leur participation au marché des denrées est dans la structure inter-annuelle de la production des denrées, c'est-à-dire dans la très forte variabilité des résultats des récoltes (graphique 2), qui rend impératif le stockage paysan sur plusieurs années afin d'éviter d'avoir à participer en tant qu'acheteur aux transactions sur les denrées les mauvaises années, c'est-à-dire les années où les grains sont particulièrement chers (et ceci d'autant plus que, comme on l'a vu, la variabilité des prix non seulement est supérieure à la variabilité des récoltes, mais l'est plus les mauvaises années que les bonnes, c'est-à-dire que les gains que les paysans pourraient faire en vendant leurs surplus les bonnes années ne compenseraient pas les dépenses nécessaires à l'achat de nourriture les mauvaises années : graphique 3). Ce comportement dû à la structure inter-annuelle de la production est renforcé par le contraste entre la fixité en volume du prélèvement et la variabilité de la production, contraste qui accroît le déficit des denrées dont dispose le producteur les mauvaises années puisque, le prélèvement en volume étant stable, sa valeur en pourcentage de la production augmente par rapport aux bonnes années ; la nécessité de stocks inter-annuels est donc accrue, pour les paysans, par les formes du prélèvement, qui ont donc pour fonction non seulement de permettre la ponction par le marché des denrées, mais aussi d'interdire aux dominés d'y participer (interdiction qui doit passer par un mécanisme économique puisque cette ponction opère elle-même par un mécanisme économique et non juridique). Lorsque le paysan dispose de surplus commercialisables au delà de ce qu'il doit vendre pour payer ses redevances monétaires, lorsque le paysan donc pourrait vendre de façon temporellement non contrainte, et donc profiter des hauts prix intra-annuels, il n'a, ainsi, aucun intérêt à le faire¹³.

La participation des dominés au marché des denrées en tant qu'acheteurs n'a pas les mêmes causes que leur participation en tant que vendeurs, et sa structure temporelle est inverse. Les acheteurs de denrées sont les producteurs non paysans (j'appelle producteurs

¹⁰ DUBLED (Henri), « Les grandes tendances de l'exploitation au sein de la seigneurie rurale en Alsace du XIIIe au XVe siècle. Tradition et évolution », in: *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 49, 1962, p. 50, n. 49.

¹¹ C.-E. PERRIN, *Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux X^e et XI^e siècles*, Strasbourg, 1935 (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, 10), p. 165-166.

¹² *L'Organisation de l'économie paysanne*, Paris : MSH, 1990.

¹³ Ce qui en retour renforce encore d'une autre manière l'efficacité du système de ponction, puisque ces réserves des paysans leur permettent, les années de mauvaise récolte, de verser quand même leurs redevances.

paysans les producteurs agricoles autonomes, c'est-à-dire ceux dont l'exploitation suffit à assurer la totalité de leur consommation), c'est-à-dire d'une part les producteurs non agricoles et d'autre part les producteurs agricoles non autonomes (les manouvriers). Ces producteurs non paysans, parce que, soit, pour les premiers (les artisans urbains), ils ne produisent pas leur nourriture, soit, pour les seconds, n'en produisent qu'une partie, et parce qu'ils ont, à l'inverse des producteurs paysans, des rentrées étalées sur toute l'année puisqu'ils sont soit salariés (agricoles ou non) soit produisent des biens dont le procès productif n'est pas lié au cycle des saisons, doivent acheter leur nourriture tout au long de l'année, et donc non seulement ne peuvent profiter du moment où les producteurs paysans effectuent des ventes massives, mais sont soumis à la période de hauts prix, qui couvre la majeure partie de l'année donc la période pendant laquelle s'effectue la plus grande part de leurs achats de denrées¹⁴.

La non-participation des salariés à un stockage contra-cyclique intra-annuel des denrées est renforcée par le fait que leur rapport aux denrées est rapport non aux grains mais au pain. Cette absence de stockage est bien documentée : à Nuremberg, où les *libri inventarii* sont conservés à partir de 1529, l'exploitation du premier registre, qui documente 24 patrimoines très variés (de 8 à 1554 fl), montre que l'on ne trouve des réserves frumentaires que dans le plus riche de ces inventaires, et qu'il s'agit de 44 Sümer, soit de quoi nourrir à peu près 35 personnes pendant un an¹⁵. Le stockage de grains, si l'on en croit cet exemple, est donc en ville rare et toujours spéculatif. Le recensement des stocks de denrées dans le *contado* de Prato en décembre 1339 en montre l'inégalité entre ce que j'ai appelé les familles paysannes et les ruraux non paysans : dans l'un des villages, étudié par Giuliano Pinto, sur 117 familles 58 avaient moins d'un *staio* de grains (sachant qu'un *staio* équivaut à la consommation d'une personne pendant un mois) ; comme par ailleurs G. Pinto indique que les réserves totales du village montaient à 1235 *staia*, 59 familles disposaient elles chacune d'au moins 20 *staia*, soit 20 mois de consommation alors qu'ils restaient 9 mois jusqu'à la récolte, c'est-à-dire qu'une bonne part de ces familles devaient pouvoir se nourrir sans recourir au marché, ou presque ; la population rurale ici donc se divise en deux parties égales, selon leur rapport aux transactions monétaires sur les denrées. Il suffit alors de voir que, dans Prato même, sept familles disposaient chacune de plus de 1000 *staia*, pour comprendre que ce n'étaient pas les ruraux qui nourrissaient les villes, mais les puissants qui nourrissaient et les villes et une bonne partie des campagnes¹⁶. La même enquête a été exploitée pour un quartier de Prato par C.-M. de La Roncière : 33% des foyers avaient des réserves suffisantes pour tenir jusqu'à la récolte suivante, 29% avaient des réserves mais insuffisantes, 38% n'avaient aucune réserve¹⁷. Dernier exemple : à Carpentras, le 30 août 1473, donc un bon mois après la récolte, 45% des habitants n'ont aucune réserve de grain, 30% n'en ont que d'insuffisantes pour atteindre la récolte suivante, 25% seulement sont parés¹⁸.

¹⁴ On voit donc que si la caractéristique du système seigneurial par rapport au système domanial est la division du travail entre les procès productifs agricoles et non agricoles, c'est en raison du rythme annuel opposé de ces deux types de production. Seule l'assignation de ces deux productions à des groupes distincts de dominés permettait de séparer des revenus au rythme annuel distinct, et donc de faire endosser aux dominés des positions antithétiques dans le marché des denrées. En aucun cas la distinction des deux procès productifs en tant que distinction de leurs acteurs n'est un processus « naturel » lié à leurs caractéristiques techniques : cette distinction n'est que la conséquence de la signification de ces caractéristiques techniques par rapport aux mécanismes de ponction.

¹⁵ Groebner (Valentin), *Ökonomie ohne Haus. Zum Wirtschaften armer Leute in Nürnberg am Ende des 15. Jahrhunderts*, Göttingen : MPIG, 1993, p. 74.

¹⁶ PINTO Giuliano ed., *Il libro del baidaiolo : carestie e annona a Firenze dalla metà del '200 al 1348*, Firenze : Biblioteca storica toscana 18, 1978, p. 129 n. 235, p. 132 n. 6.

¹⁷ LA RONCIÈRE Charles-Marie de, *Prix et salaires à Florence au XIV^e siècle (1280-1380)*, Roma : EFR, 1982, p. 425-429.

¹⁸ STOUFF Louis, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1970, p. 77-78 et 280-283.

Cette incapacité structurelle à profiter de la période de bas prix est confortée, pour les dominés acheteurs de denrées qui vivent en ville, par la structure temporelle spécifique du prélèvement urbain en monnaie, très différente des cens ruraux : pour les possessions urbaines de l'Hôpital du Saint-Esprit de Mayence, dans le censier de 1366 la Saint-Jean-l'Évangéliste (27 décembre) représente 33% des redevances monétaires et la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) 29%¹⁹. Cette répartition dans le temps serait incompréhensible si le but des dominants était de maximiser la ponction en s'assurant les plus hauts prix, puisque les cens payables au moment de ces hauts prix (redevances de la Saint-Jean-l'Évangéliste), en diminuant la masse monétaire dont disposent les dominés, limitent l'augmentation des prix. Mais c'est en fait que le but des dominants, tout autant que de maximiser, en maximisant les prix, la ponction qu'ils opèrent, est d'empêcher les dominés et de profiter de cette ponction et de se soustraire aux mécanismes qui la leur font subir, ce qui dans les deux cas passe par l'impossibilité pour les dominés de se constituer des réserves lorsque les prix sont bas. Or telle est bien la fonction des cens dus à la Saint-Jean-Baptiste qui, juste avant la période des bas prix, assèchent les disponibilités monétaires des dominés urbains, avec par ailleurs cet autre avantage de renforcer les disponibilités monétaires des dominants leur permettant d'opérer des achats à bas prix quelques mois plus tard²⁰. Les cens dus à la Saint-Jean-l'Évangéliste doivent donc s'interpréter comme induits : parce qu'il n'est pas possible de demander à des dominés dont les revenus sont étalés sur toute l'année de verser la totalité de leurs redevances en un seul terme, un second terme est créé, éloigné d'une demi-année du terme structurellement nécessaire de la Saint-Jean-Baptiste.

Concluons : ce qui permet de faire fonctionner le marché des denrées comme ponction est d'une part le prélèvement seigneurial, d'autre part la division du travail entre branches. Il nous reste à montrer que les bénéficiaires de cette ponction sont les seigneurs – ce qui ne devrait pas être difficile, car comment imaginer que cette ponction rendue possible par les formes spécifiques du prélèvement seigneurial, ce ne soit pas à eux qu'elle ait profité ?

IV Mesure de la ponction seigneuriale par le marché des denrées

Les partenaires des dominés dans les transactions monétaires sur les denrées sont les seigneurs, comme acheteurs et comme vendeurs. Comme acheteurs au moment des récoltes parce qu'ils sont alors les seuls à disposer de l'argent nécessaire ; en effet, les seigneurs ont les moyens financiers de procéder à des achats massifs grâce au produit de leurs ventes à hauts prix de l'année agricole passée²¹ (et également, on l'a vu, grâce aux redevances monétaires urbaines) ; c'est donc la ponction elle-même qui est la condition de reproduction de la ponction. La participation des seigneurs au marché des denrées en tant qu'acheteurs peut se démontrer par le décalage entre le volume des denrées dont ils disposent pour leurs ventes, et le volume de leurs redevances en nature. Ainsi, en Franconie vers 1475, le volume du seigle vendu à crédit par les nobles von Thüngen aux exploitants d'un village de l'une de leurs seigneuries est supérieur de 45% aux redevances annuelles en seigle dues dans toute cette

¹⁹ Mayer (Ute), Steffens (Rudolf) ed., *Die spätmittelalterlichen Urbare des Heilig-Geist-Spitals in Mainz. Edition und historisch-wirtschaftsgeschichtliche Erläuterungen*, Stuttgart : Geschichtliche Landeskunde (36), 1992, p. 95 et 99-103.

²⁰ On ne peut donc comprendre aussi bien les redevances urbaines que les redevances rurales qu'en ne les considérant pas séparément, parce que par leurs différences elles forment un système (différence de leur répartition dans le temps, différence aussi de leur composition : les cens urbains sont exclusivement en argent, et ainsi permettent aux seigneurs d'acheter la part des productions agricoles vendue par les ruraux pour régler leurs redevances en monnaie), système du prélèvement qui lui-même ne se comprend que si l'on ne le considère pas séparément du système des transactions monétaires sur les denrées.

²¹ Et l'on comprend désormais pourquoi c'est dès juillet que les prix baissent : les seigneurs liquident leurs stocks afin de se procurer du numéraire pour pouvoir procéder peu après à des achats massifs – liquidation des stocks qui a également pour but de déprimer les prix juste avant que les paysans ne rentrent sur le marché en tant que vendeurs.

seigneurie, décalage considérable si l'on considère qu'il ne peut en rien s'agir de la totalité des céréales vendues par ces seigneurs dans cette seigneurie puisqu'il ne s'agit que de l'un de leurs villages, et du seul regrad (or en cette même fin du XVe on sait par ailleurs que les Thüngen étaient également engagés dans le commerce à longue distance de céréales et de vin)²².

Aux denrées ainsi achetées s'ajoutent, pour former la masse des denrées dont les seigneurs disposeront pour la vente, leurs redevances en nature – mais si le prélèvement apparaît ainsi comme l'une des conditions essentielles de la ponction²³, c'est qu'il a été transformé dans ce but. On ne s'expliquerait pas, si elles n'étaient vouées à la vente, que les seigneurs se fassent livrer leurs redevances en nature immédiatement après la récolte ; en effet, si elles n'étaient destinées qu'à leur consommation, ils se les feraient apporter au fur et à mesure de l'année (et donc de leurs besoins), s'épargnant ainsi les coûts du stockage, comme c'était le cas dans le système domanial. Cette transformation des modalités temporelles du prélèvement en nature l'adapte aux nécessités de la ponction par les transactions, parce que, en se faisant livrer les denrées peu après leur production, les seigneurs se donnent la possibilité de profiter de hauts prix qui commencent dès octobre.

Ces redevances en nature, ajoutées aux achats opérés immédiatement après la récolte, fournissent aux seigneurs les denrées qu'ils vont vendre tout au long de l'année. Il y a dans ce simple fait – la vente de denrées comme une activité seigneuriale par excellence²⁴ – un bouleversement profond par rapport au système domanial où une telle vente était exceptionnelle et où l'on s'en désintéressait, comme le montre une remarque du polyptyque de l'évêché de Coire (Grisons), au XIe : « *Poterint ergo in dominico extra his, que in beneficium data sunt, libros sexaginta venire. Extra his que ad dominicis rebus cum fructuum venditione quaeruntur* ». Du caractère essentiel de la participation au marché des denrées pour la noblesse, témoigne le fait que le moment crucial de la constitution de la noblesse de l'évêché de Wurtzbourg en tant que groupe autonome institutionnellement structuré ait été, en 1412, l'opposition à la volonté épiscopale d'instaurer un droit de douane sur les céréales transitant par le Main.

Il ne fait donc aucun doute que les seigneurs participent massivement au marché des denrées. Ce faisant, ils pourraient *a priori* tirer parti des deux types de variations des prix, intra- et inter-annuel. Quel était le bénéfice respectif de ces deux spéculations ? Graphique 7. Partant de la mercuriale de Nuremberg, j'ai, pour chaque année, considéré non pas toutes les valeurs mensuelles, mais les seules valeurs d'août et de décembre, dans la mesure où le graphique des valeurs mensuelles moyennes (graphique 4) montre que ces mois représentent les valeurs extrêmes. Comme cela n'est cependant vrai qu'en moyenne (décembre ne représente que 12% des occurrences du mois au prix le plus élevé dans l'année – et août au contraire 10% !), les résultats des calculs ne doivent nullement être compris comme représentant les valeurs maximales possibles de gain²⁵, mais plutôt comme une bonne

²² MORSEL Joseph, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, vers 1250-1525)*, Stuttgart, 2000 (Beihefte der Francia, 49), p. 496-497.

²³ Doublement, puisque par ailleurs les redevances en nature privent les laboureurs (au sens social du terme) de denrées avec lesquelles ils pourraient intervenir dans les transactions comme vendeurs, et accroissent pour les manouvriers la discordance entre ce que produit leur exploitation micro-fundiaire et ce dont ils ont besoin pour leur consommation, et augmentent ainsi la nécessité pour eux de recourir aux achats de denrées.

²⁴ Voir les conclusions de G. DUBY à propos des commanderies provençales des Hospitaliers de Saint-Jean : « toutes les seigneuries qui paraissent dans l'inventaire étaient donc des centres vendeurs, et très gros vendeurs, de céréales [...] Les responsables de l'administration seigneuriale, qui répondirent vers l'été 1338 aux interrogations des visiteurs, étaient très au courant du prix des denrées ». G. DUBY, « La seigneurie et l'économie paysanne : Alpes du Sud, 1338 », in : G. DUBY, *Seigneurs et paysans : Hommes et structures du Moyen Âge II*, Paris, Flammarion, 1988 [Champs], p. 42-43 [1^{ère} ed. 1961 in *Etudes rurales*, 2]

²⁵ Si l'écart, pour chaque année agricole (d'août à août), entre la valeur du seigle lors du mois le plus cher et lors du mois d'août, est en moyenne de 21%, l'écart d'août à décembre n'est que de 11%.

approximation des gains d'un acteur n'accomplissant ses achats et ses ventes qu'en fonction de régularités générales que les prix concrets contredisent souvent – un acteur moyen donc²⁶. A partir de cette hypothèse, j'ai calculé, d'une part les possibilités de gain et les possibilités d'absence de perte, en comparant la valeur d'août de l'année X avec les valeurs de décembre des années X, X+1, X+2, etc.²⁷ ; d'autre part la valeur moyenne du gain les années où la spéculation est bénéficiaire (valeur en pourcent du prix de décembre des années X, X+1, etc., par rapport au prix d'août de l'année X), de même pour les années où elle génère une perte, ces résultats étant divisés par le nombre d'années +1 sur lequel porte la spéculation (afin de pouvoir comparer ces taux de gain au taux d'intérêt annuel normal du denier 20, soit 5%) ; et enfin le résultat cumulé (gains et pertes) de toutes les spéculations d'une durée identique.

Comme on le voit, la différence est fondamentale entre la spéculation intra-annuelle et les spéculations inter-annuelles. Non seulement la spéculation intra-annuelle est incomparablement moins risquée (la possibilité d'un gain ou d'un jeu à somme nulle y est supérieure de 18 points à la moyenne des possibilités pour les différentes spéculations inter-annuelles), si les possibilités de gain n'y sont par contre pas beaucoup plus élevées (8 points de plus), mais les gains effectifs y sont les seuls supérieurs au taux d'intérêt usuel (mais de plus de deux fois supérieur : 11% ; contre 1.25% en moyenne pour les spéculations inter-annuelles) parce que le résultat des années de gain y est supérieur de 8 points au résultat moyen des années de gain des spéculations inter-annuelles, or non seulement le résultat des années de pertes n'est inférieur que de 7 points mais les années de pertes sont bien moins nombreuses pour les spéculations intra-annuelles (20% des années contre 38%). Seule la spéculation à un an rapporte un gain proche du taux d'intérêt usuel (4.6%), les spéculations plus longues tendent elles vers un bénéfice égal à zéro (la raison en étant que les variations inter-annuelles ne se cumulent pas mais s'annulent), si elles ne font par contre rien perdre. La comparaison de ces taux de gains ne laisse aucun doute sur l'arbitrage des acteurs en faveur de la spéculation intra-annuelle ; ceci est certainement d'autant plus vrai que, si la structure mensuelle des prix est relativement stable, par contre la variation inter-annuelle est plus sensible à la conjoncture (graphique 1). La spéculation intra-annuelle semble donc être l'élément déterminant du système²⁸, et l'on comprend alors que la maîtrise de la variabilité inter-annuelle (graphique 3) ait eu essentiellement pour but de transformer des hausses de la dîme en hausses du prix annuel moyen, puisque seules les années de hausse du prix moyen offraient une structure intra-annuelle des prix permettant la spéculation (graphique 6). Et, comme la spéculation intra-annuelle n'est rendue possible que par la répartition du prélèvement seigneurial dans le temps de l'année, on voit que c'est à ce dernier que revient le rôle décisif.

Conclusion

Du système domanial au système seigneurial, on passe donc d'une domination économique fondée sur le prélèvement à une domination économique conjoignant le

²⁶ La supposition selon laquelle les dominants effectuent préférentiellement leur achats autour d'août, leurs ventes autour de décembre, trouve d'ailleurs une confirmation empirique dans les riches données florentines : au XIV^e siècle, les mois qui voient le plus fréquemment l'Hôpital Santa Maria Nuova opérer ses achats sont par ordre décroissant septembre, août et juin ; et les mois pendant lesquels les Del Bene effectuent leurs ventes sont, à égalité, novembre, décembre et mars (LA RONCIÈRE Charles-Marie de, *Prix et salaires à Florence au XIV^e siècle (1280-1380)*, Roma : EFR, 1982, p. 76 et 79).

²⁷ Comme une possibilité de 50% revient à une équivalence de cette possibilité avec la possibilité inverse, on a présenté les résultats défalqués de 50.

²⁸ Le rôle secondaire de la spéculation inter-annuelle ne doit pas être pour étonner, puisque l'on a vu que la variabilité inter-annuelle avait essentiellement pour fonction de détourner les paysans de profiter des hauts prix intra-annuels pour vendre leurs surplus. Si la variabilité intra-annuelle des prix est donc la condition de la ponction, la variabilité inter-annuelle est la condition de la non-participation des dominés à cette ponction. Seule donc l'alliance des deux types de variabilité permet la domination économique du groupe seigneurial.

prélèvement et la ponction, système particulièrement efficace d'une part parce que le propre de la ponction, par opposition au prélèvement, est de se faire de façon invisible aux acteurs, et d'autre part parce que les deux éléments de la domination économique étaient intrinsèquement liés, le prélèvement étant la condition de la ponction, et le lien étant assuré par la question des structures temporelles intra-annuelles, ce qui permettait de faire de la contradiction fondamentale de la structure productive de toute société agricole, le moyen même de la domination économique. On voit donc que l'émergence et la croissance du marché, à la fin du Moyen Âge, n'a rien à voir avec une putative transition au capitalisme²⁹, et est au contraire une réorganisation du système féodal, qui le renforce considérablement. Si le marché devient un mécanisme central, c'est donc avec des fonctions qui le rendent complètement différent du marché que nous connaissons, qui a pour fonction d'organiser non pas la ponction mais la production (allocation des facteurs de production), et à travers elle seulement la ponction ; si, à la fin du Moyen Âge comme dans le système capitaliste, c'est le marché qui permet la ponction, ce marché-ponction ne porte pas sur les mêmes marchandises (denrées *versus* travail), et dans un cas le rapport de ponction est rapport de production tandis que dans l'autre il est rapport de circulation. C'est dire alors qu'une analyse économique du Moyen Âge ne peut procéder par emprunt direct de concepts développés par la science économique, mais doit se forger ses problématiques propres, au centre desquelles la question du temps, avant tout comme temps du prélèvement, paraît devoir être centrale.

²⁹ Théorie représentée dernièrement par Bois (Guy), *La grande dépression médiévale : XIVe-XVe siècles. Le précédent d'une crise systémique*, Actuel Marx Confrontation, 2000.